

Mairie d'HEUDICOURT

4 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	24 mars 2017
Date d’Affichage.....	14 avril 2017
Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	10
Pouvoirs.....	3
Votes exprimés.....	13

L’an deux mil dix-sept, **MERCREDI 12 AVRIL**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

Etaient Présents : M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoints, M. Bernard BUISSET, Mme Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Jean-Claude CLOUET, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON^(*).
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET
M. Georges TERNISIEN, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE
Mme Marie-Paule KARKOSZKA, donnant pouvoir à Mme Andrée LECERCLE.

M. Philippe DAGUET a été élu secrétaire de séance.

^(*) Arrivée de Monsieur David DAVERTON à 19h45.

I - AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2017 (Délibération n° 333 - 2017 - 10)

Les Membres du Conseil Municipal, suite à la présentation de la situation financière de la commune à la fin de l’exercice 2016, constatent :

- un déficit d’investissement de	45 163,73 €
- un excédent de fonctionnement de	184 801,23 €.

Restes à réaliser :

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	0,00 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d’affecter l’excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Couverture du déficit d’Investissement (c/R 1068).....	45 163,73 €
- Report en Fonctionnement (c/R 002).....	139 637,50 €.

II - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2017**a) Subventions à accorder**

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, au cours de laquelle ont été examinées les différentes subventions à accorder, les Membres du Conseil décident de retenir :

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	40,00 €
- Anciens Combattants de Guerre (ACVG).....	40,00 €
- Club des Anciens Heudicourt-Longchamps	500,00 €
- Comité des Fêtes	3 650,00 €
- Croix Rouge	200,00 €
- Gymnastique Volontaire Senior Longchamps	60,00 €
- Réunir.....	1000,00 €
- Société de Saint-Vincent-de-Paul	150,00 €
- Trait d'Union	50,00 €
- Fondation du Patrimoine	50,00 €
- RASED	50,00 €
- Restos du Cœur	150,00 €
- Scouts Guides de France (groupe de Gisors)	50,00 €
- Union Sportive d'Etrépagny (USE)	250,00 €

Soit un montant total de **6 240,00 €.**

b) Travaux d'investissement à programmer

L'ensemble des travaux d'investissement proposés a pu être porté au Budget Primitif 2017 et ce **sans aucune augmentation des taux d'imposition concernant les quatre taxes communales** et conformément aux montants prévus avec quelques aménagements pour tenir compte des rigueurs budgétaires, à savoir :

Ecole

D 600 €..... Sté Néo Activity. Ordinateur (classe GS-CP), section d'investissement.

D 600 €..... Sté Sterphone. 2 tablettes (classe Maternelle et GS-CP) et téléphones, section d'investissement.

D 500 €..... SARL Langlois. Eclairage tableau dans la classe des CP et remplacement de tubes, section d'investissement.

D 1 300 €..... Tables, chaises, armoires, section d'investissement.

D 1 500 €..... Couvertures, alèzes, section d'investissement.

Aménagement paysagers

Calvaires route de Longchamps et La Folie, Route de Sancourt, salle des Fêtes, cimetière, Mairie, Ecole.

D 13 500 €..... Sté GUITRA, section d'investissement.

R 1 500 € Aide Parlementaire TdIL, M. Ladislav PONIATOWSKI (*espérée*), section d'investissement.

Aménagements divers de voirie

Parking et accès PMR à l'Agence Postale Communale, accès PMR à l'église, placeau cimetière, assainissement pour les forains

D 7 000 €..... Sté Ernotte, section d'investissement.

R 2 000 € Aide Parlementaire TdIL, M. Hervé MAUREY (*espérée*), section d'investissement.

Aménagements rue de la Villeneuve et rue Bourgeoise (réalisés en 2016)

R 2 400 € Aide Parlementaire TdIL, M. Hervé MAUREY, section d'investissement.

Aménagement d'un trottoir rue du Clos Potard

D 1 150 € Acquisition 54 m² (Emplacement Réserve n° 2) et frais de Notaire, section d'investissement

D 7 200 € Sté Ernotte, section d'investissement.

Ralentisseur rue des Pérelles

D 3 000 €..... Sté GAGNERAUD, section d'investissement.

R 1 000 €..... Subvention Conseil Départemental (*estimation*), section d'investissement.

Eglise

D 3 700 €..... M. Rouchet. Restitution des blochets, section d'investissement.

D 4 000 €..... Restauration d'un lutrin (*estimation*), section d'investissement.

D 1 000 €..... Mézil. Sonorisation (enceintes), section d'investissement. Une prise en charge partielle par la Maison Paroissiale sera faite.

Ancien Presbytère

D 10 000 €..... Etudes : Diagnostic et programmation (Bureau d'études EAD) et Architecte (non déterminé), section d'investissement.

D 10 000 €..... Provision travaux, section d'investissement.

Equipement voirie

D 1 600 €..... Débroussailleuse, etc..., section d'investissement.

Mât rue des Pérelles

D 1 100 €..... SARL Langlois, section d'investissement.

Guirlandes

D 1 000 €..... Estimation, section d'investissement.

Ruchers

D 800 €..... Achats divers et ruchettes, section d'investissement.

S.I.E.G.E. :

D 500 €..... Eclairage Public au hameau La Folie, section d'investissement.

Acquisition La Folie

D 800 €..... Estimation, section de fonctionnement.

III - BUDGET PRIMITIF 2017 *Délibération n° 333 - 2017 – 11)*

Le budget Primitif a été voté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement	151 426 €
Section de fonctionnement	479 269 €.

IV - TAXES COMMUNALES 2017 *(Délibération n° 333 - 2017 – 12)*

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire varier les taux pour les quatre taxes communales qu'il fixe de la façon suivante :

Taxe d'habitation	8,74 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,04 %.

V - ACQUISITION RUE DU LANDEL – (Délibération n° 333 - 2017 – 13)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents que, lors de la division d'une parcelle rue du Landel, la commune a émis le souhait que la parcelle ZI 130, d'une surface de 21m², lui soit cédée afin d'élargir le domaine public.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ décide de procéder à l'acquisition de la parcelle ZI 130 d'une surface de 21 m², au prix de 10 €, les frais de Notaire étant à la charge de la commune ;
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

VI - CONVENTION 2017 à 2019 de PARTICIPATION FINANCIÈRE de la COMMUNE d'HEUDICOURT à la DISTRIBUTION – sur son TERRITOIRE – du JOURNAL COMMUNAUTAIRE
(Délibération n° 333 - 2017 – 14)

Monsieur le Maire présente et donne lecture de la convention établie entre la commune et la Communauté de Communes du Vexin Normand (CCdVN), relative à la distribution, 4 fois par an, de son journal communautaire « Le Vexin Normand », à destination des habitants du territoire communautaire.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans, a pour objet de prendre acte que la commune a décidé de distribuer ce journal par ses propres moyens (agent communal porteur de plis). Les frais de réalisation et d'impression restent à la charge de la CCdVN.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

VII - RÉHABILITATION de l'ANCIEN PRESBYTÈRE (Délibération n° 333 - 2017 – 15)

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère, Monsieur le Maire présente la proposition de prestation de service établie par la société EAD (Eure Aménagement Développement) relative au diagnostic et à la programmation de cette étude. Celle-ci s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ donne son accord sur la-dite proposition pour le montant indiqué ci-dessus ;
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

VIII - DEMANDE de SCOLARISATION EXTÉRIEURE

Monsieur le Maire présente un courrier, en date du 22/03/2017, de Madame Jenny DEBEL, domiciliée à Heudicourt depuis le début de l'année, par lequel elle sollicite une dérogation afin de continuer à scolariser son fils à l'école primaire de Sérifontaine.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce que l'enfant poursuive sa scolarité à Sérifontaine, si c'est le souhait de la famille, mais uniquement dans la mesure où aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- ♦ La boulangerie est en règlement judiciaire.
- ♦ Certains élus émettent le souhait d'avoir un terrain multisports (city stade) sur la commune.
- ♦ Le problème d'inondation au virage de La Folie n'a pas été solutionné. Une rencontre sera organisée avec la nouvelle responsable de la voirie à la Communauté de Communes du Vexin Normand.

- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire d'adresser un mail à la Communauté de Communes afin de procéder à l'entretien du fossé – et du tuyau - route de La Folie.
- ♦ Une bordure de trottoir rue du Manoir a été abîmée par le car chargé du transport scolaire. Un mail sera envoyé à la Communauté de Communes afin qu'elle procède à la réparation.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire d'envoyer un mail à Véolia suite à son intervention rue Napoléon. En effet, la chaussée a été mal « réparée ».
- ♦ Courrier de Madame Anne-Laure MARTEAU, Conseillère régionale – Présidente de la commission Europe et International, invitant les maires et élus locaux à la rencontrer lors de la permanence qu'elle tiendra à la mairie d'Etrépagny Samedi 15 avril de 10h à 12h.

La séance est levée à 21h21.



**Le Maire,
Yves ESTEVE**